



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CAPES INTERNE

Anglais

Session 2018

Rapport de jury présenté par Valérie Lacor,
Inspectrice générale de l'Éducation Nationale,
Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité
des présidents de jury



Concours du second degré

Rapport de jury

Table des matières

Introduction.....	3
Liste des membres du jury de la session 2018	5
1. Admissibilité : Évaluation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle	7
2. Admission : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère	12
3. Admission : Epreuve de compréhension et expression en langue étrangère.....	20



Concours du second degré

Rapport de jury

Introduction

Je souhaite tout d'abord adresser aux lauréats toutes les félicitations du jury pour leur réussite et leur souhaiter de poursuivre leur métier d'enseignant avec l'enthousiasme et la conviction dont ils ont su faire preuve devant le jury.

Le jury a procédé à la double correction de 823 dossiers et a déclaré 581 candidats admissibles, 304 pour l'enseignement public et 267 pour l'enseignement privé. A l'issue des épreuves orales d'admission, 156 candidats ont été déclarés admis pour l'enseignement public et 124 pour l'enseignement privé, soit un total de 270 lauréats correspondant au nombre de postes et contrats ouverts pour la session 2018.

Le jury tient à souligner les excellentes prestations des candidats les mieux classés, pour le dossier d'admissibilité comme pour les épreuves orales d'admission. L'observation des résultats a permis de constater les progrès de candidats admissibles mais non admis de la session précédente, qui ont su améliorer, de façon significative, leur niveau de compétence en langue anglaise, au point de compter parmi les lauréats les plus méritants de cette session. Les candidats malheureux et non admis de la session doivent y voir un signe d'encouragement et une incitation à la persévérance. Le jury les invite à ne pas se décourager et à renforcer leur préparation de la session à venir.

Il est conseillé aux candidats de ne pas sous-estimer le temps et l'investissement qu'implique la préparation au concours, les candidats devant s'employer à faire état à la fois d'une réflexion didactique et pédagogique pertinente et d'une bonne maîtrise de la langue anglaise comme française.

Concernant les épreuves d'admissibilité, le jury a observé que de nombreux candidats sont parvenus à proposer un dossier reflétant l'état de leur propre réflexion, au travers d'exemples concrets, inscrits dans des projets pédagogiques conçus et mis en œuvre par leurs soins, analysés avec recul et humilité, et prenant en compte les élèves et les situations d'apprentissage dans toute leur dimension et réalité.

Concernant les épreuves d'admission, le jury tient à souligner que la préparation aux épreuves orales suppose a minima une actualisation des compétences disciplinaires (langue et culture) ainsi qu'un entraînement régulier et intensif, tout particulièrement pour l'exercice



Concours du second degré

Rapport de jury

de compréhension – expression en langue anglaise. S'il n'est pas exigé des candidats qu'ils exposent un savoir encyclopédique, il est néanmoins attendu qu'ils démontrent une curiosité et un intérêt pour la langue anglaise et la culture des pays de l'aire linguistique anglophone, ainsi que de solides connaissances leur permettant d'analyser les objets d'étude et d'en dégager le potentiel culturel et didactique.

Le jury a une nouvelle fois constaté les difficultés rencontrées par les candidats n'ayant que peu d'expérience de l'enseignement, notamment dans le second degré, pour construire des stratégies didactiques adaptées au public ciblé, le plus souvent faute d'avoir observé des situations de classe, en collège ou lycée, ou d'avoir échangé avec des professeurs plus expérimentés, collègues ou formateurs. Les candidats les plus convaincants sont parvenus à analyser leur propre pratique à partir des observations des élèves dont ils ont eu la responsabilité (leurs besoins, leurs mécanismes d'apprentissage, etc.).

Le jury espère que le présent rapport apportera aux candidats des conseils utiles pour la préparation des épreuves, afin qu'ils voient leurs efforts couronnés de succès. La session 2019 sera marquée par un changement de réglementation, avec la disparition de l'indication de l'option collège ou lycée à l'inscription (voir le site devenirenseignant.gouv.fr) ainsi que par le changement de présidence, confiée à la responsabilité de Monsieur Thierry Goater, Inspecteur général de l'éducation nationale, à qui je souhaite de partager l'épanouissement et le bonheur que j'ai eu, à contribuer, avec le jury, à faire plusieurs centaines d'heureux lauréats tout au long de ces quatre années de présidence.

La Présidente du jury.



Concours du second degré

Rapport de jury

Liste des membres du jury du Capes interne d'anglais session 2018

LACOR Valérie Présidente	IGEN	Ministère de l'Éducation Nationale
ANDREANI Michèle Vice-Présidente	IA IPR	Académie de CORSE
MARTIN-PAYEN Tanguy Vice-Président	Professeur agrégé	Université de GRENOBLE
CHAUDERLIER Perrine Secrétaire	Professeur agrégé	Académie de REIMS
MARTIN Rodolphe Secrétaire	Professeur certifié	Académie de TOULOUSE
ABOLIVIER Jean-Michel	IA IPR	Académie de RENNES
AHMADI Aude	Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER
ANDRE Lionel	IA-IPR	Académie de AIX MARSEILLE,
BELLEVILLE Amandine	Professeur certifié	Académie de ORLEANS-TOURS
BRAS Florian	Professeur agrégé	Académie de REIMS
BRENNAN John Aidan	Professeur certifié	Académie de AMIENS
CAUVY Megan-Jane	Professeur certifié	Académie de MONTPELLIER
CHABAS Simone	Professeur certifié	Académie de ORLEANS-TOURS
CHATONNET-NEWTON Emma	Professeur certifié	Académie de ROUEN
CICHON Sue	Professeur certifié	Académie de STRASBOURG
DAVISON Fiona	Professeur agrégé	Académie de NANCY-METZ
DE SOUSA Carlos	Professeur certifié	Académie de REIMS
DORIZON Alexandra	Professeur certifié	Académie de MARTINIQUE
ESTIER Philippe	Professeur certifié	Académie de REIMS
FIGUEIREDO Alison	Professeur agrégé	Académie de ROUEN
FOUGEROSSE Sophie	Professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
FRASER Rachel	Professeur certifié	Académie de AIX-MARSEILLE
FRY Leonor	Professeur agrégé	Académie de AIX-MARSEILLE
GALAND-JONES Susan	Professeur certifié	29ème RECTORAT (Nantes)
GASPERINI Stéphanie	Professeur agrégé	29ème RECTORAT (Aix-en-Provence)
GOUDARD Jean-Pierre	Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER
GOURAUD Erwan	Professeur certifié	Académie de VERSAILLES
HOPKINS Steven	Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER



Concours du second degré

Rapport de jury

JULLIERON GOY Carole	Professeur certifié	Académie de LYON
KEETON Deborah	Professeur agrégé	Académie de NANCY-METZ
LAMBERT Audrey	Professeur agrégé	Académie de TOULOUSE
LAMY Stéphane	Professeur certifié	Académie de BORDEAUX
LEMAITRE Frédéric	Professeur agrégé	Académie de AMIENS
MADEIRA Domingos	Professeur certifié	29° RECTORAT (LUXEMBOURG)
MARNE Alban	Professeur agrégé	Académie de REIMS
MERCER Denise	Professeur certifié	Académie de MONTPELLIER
MOORE Patrick	Professeur certifié	Académie de TOULOUSE
MULLER Catherine	IA IPR	Académie de LYON
NEMMOUR Abdelhak	Professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
PAUL Jean-Luc	Professeur agrégé	Académie de BESANCON
RAUZIER Shelley	Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER
REYNAL Marie-Claude	IA IPR	Académie de LIMOGES
RIVOALLAN Bérengère	Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER
ROUX Florence	Professeur certifié	Académie de MONTPELLIER
ROWLEY Ronan	Professeur certifié	Académie de TOULOUSE
SAUVAGE Ludovic	IA-IPR	Académie de LILLE
SOLTYS Sébastien	Professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
SPAITE Bertrand	Professeur agrégé	Académie de BESANCON
TRIBOULIN Cécile	Professeur agrégé	Académie de TOULOUSE
TROGNO Peggy	Professeur agrégé	Académie de BESANCON
VALENTIN Arnaud	Professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
VALLUY Florian	Professeur certifié	Académie de AIX-MARSEILLE
VERCAIGNE Isabelle	Professeur agrégé	Académie de AMIENS
WIMMER-THEPAUT Catherine	Professeur agrégé	Académie de STRASBOURG
WOODS Josiane	Professeur agrégé	Académie de STRASBOURG
XABADA Frédéric	Professeur certifié	Académie de MONTPELLIER



Concours du second degré

Rapport de jury

1. Admissibilité : Évaluation du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

Ce rapport met en avant de nombreux points déjà mentionnés dans les rapports précédents. Le jury recommande aux candidats d'en faire une lecture attentive afin de produire des dossiers qui reflètent leur expérience professionnelle et s'inscrivent dans un format adéquat.

Cette année encore, le jury se félicite de la qualité globale des dossiers examinés, signe d'une bonne prise en compte des recommandations émises lors des sessions précédentes. Il paraît néanmoins nécessaire de rappeler un certain nombre de points qui constituent l'épine dorsale du dossier RAEP dont le descriptif est à retrouver sur le site du ministère (épreuve du CAPES interne et du CAER- CAPES, section langues étrangères) et sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

1.1. Rappel des modalités de l'épreuve

Dans la première partie du dossier (deux pages maximum) le ou la candidat(e) est invité(e) à présenter concrètement les « responsabilités qui lui ont été confiées lors de son parcours professionnel ».

La seconde partie (six pages maximum) présente une situation d'apprentissage conduite dans le cadre de la classe « à partir d'une analyse précise et fournit les réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Il s'agit pour le candidat de présenter une séquence (et non une seule heure de cours) ayant pour but l'enseignement de la langue anglaise s'appuyant sur des supports en langue anglaise. Les dossiers doivent déboucher sur une analyse de la séquence présentée, par le biais d'une réflexion didactique et pédagogique. Cette réflexion doit faire remonter les possibles décalages entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus afin de nourrir une démarche constructive de remédiation dans les choix effectués par l'enseignant (supports, mise en œuvre des activités, modalités d'entraînement ou d'évaluation). Elle doit également refléter une capacité de réactivité en fonction des erreurs constatées dans les productions d'élèves en cours de séquence.

1.2. Présentation du dossier

Imprimé et agrafé, le dossier hors annexes n'excédera pas 8 pages (2 pour le parcours professionnel, 6 pour la suivante). Il doit également respecter les normes typographiques (police de caractères, interligne, format du papier, dimension des marges) précisées dans le descriptif de l'épreuve. Les pages sont imprimées sur le recto uniquement et numérotées, les textes justifiés (alignés à droite et à gauche). La mise en page du texte doit être réfléchie et structurée, claire, aérée, afin d'en rendre la lecture plus aisée. La structure du dossier doit être immédiatement apparente grâce aux titres et paragraphes que le candidat veillera à



Concours du second degré

Rapport de jury

proposer, et ce afin de rendre la démarche plus lisible. Cette année encore, le jury a dû lire des pages entières présentées sous forme compacte, sans aucun paragraphe.

1.3. Qualité de l'expression

Les candidats aspirent à la fonction de professeur certifié et doivent, à ce titre, produire un travail de qualité, sur le fond comme sur la forme. Une attention toute particulière sera donc apportée à la qualité de la langue française écrite. Une relecture attentive du dossier permettrait souvent d'éliminer de nombreuses fautes d'accord et de frappe, des découpages de mots maladroits, ainsi que des lourdeurs d'expression. Clarté et simplicité participent grandement à la crédibilité d'un dossier dans son ensemble et en facilitent la compréhension.

1.4. Première partie du dossier

Il s'agit, pour le candidat, de dégager les compétences qu'il a pu acquérir au cours de son expérience d'enseignement, sans présenter un curriculum vitae ni verser dans un récit autobiographique. Concrètement, cette partie peut éclairer le jury sur les choix opérés dans la deuxième partie du dossier. Le candidat privilégiera une logique de progression de parcours en faisant remonter les compétences acquises et l'évolution de sa pratique par le biais des expériences réellement vécues.

1.5. Deuxième partie du dossier

a) La cohérence dans la démarche

Les instructions officielles constituent le cadre fondamental dans lequel s'inscrit le dossier présenté et représentent un point d'appui sur lequel le candidat doit bâtir sa séquence. Il est rappelé aux candidats qu'il n'est pas utile d'avoir un recours abusif aux citations du Bulletin Officiel ou du CECRL, ce qui masque parfois la réflexion personnelle. Par ailleurs, les candidats doivent veiller à préciser clairement leurs sources et s'interdire formellement le plagiat d'ouvrages spécialisés ou de sites internet, par ailleurs facilement identifiables. Il est rappelé que chaque citation d'un texte doit être présentée, comme telle, avec des guillemets. De même, l'emploi systématique d'un métalangage, voire d'un jargon didactique non maîtrisé, ne peut que desservir le candidat. Il convient également de ne pas citer nommément les personnes ou cadres institutionnels rencontrés par le candidat dans son parcours.

Le dossier RAEP constitue la première étape du concours mais il fait également l'objet d'un entretien avec le jury lors des épreuves orales d'admission du concours. A ce titre, le jury rappelle que le dossier doit être le reflet d'une situation d'apprentissage réelle mise en œuvre en classe. Des questions sont posées sur des points précis qui auront retenu l'attention des membres du jury.

Il n'existe pas de présentation type à laquelle le candidat devrait se conformer, mais un futur



Concours du second degré

Rapport de jury

professeur certifié aura à cœur de présenter une séquence qui met en avant la progressivité des apprentissages, autour d'un fil conducteur clair et facilement repérable. A ce titre, le jury a apprécié les dossiers dont la séquence était introduite par une présentation claire et succincte de la thématique abordée et de sa problématique, du public visé, des objectifs, des activités langagières et de l'évaluation prévue.

b) Le choix des supports

Les candidats proposent en majorité des supports d'étude authentiques. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler l'importance de citer les sources, y compris lorsque les supports sont extraits de manuels scolaires.

La séquence présentée doit être le reflet d'une situation d'enseignement authentique et non idéalisée ou théorique. Ainsi le jury a pu apprécier les productions dans lesquelles l'enseignant sait faire preuve d'ambition pour ses élèves tout en restant réaliste par rapport à leurs acquis et besoins. Les dossiers les plus aboutis mettent en avant un axe culturel, qui est de nature à faire réfléchir les élèves sur la spécificité du monde anglophone. Il en découle des objectifs pertinents qui guident les élèves vers des tâches cohérentes.

Il est à noter qu'il n'appartient pas au jury de devoir chercher dans le corps du dossier les objectifs insuffisamment explicités par le candidat. Le jury a parfois déploré le manque d'ambition de certains dossiers qui ne font état que d'activités de réactivation ou de rebrassage d'acquis sans connaissances nouvelles et approfondissement des compétences, indispensables pour amener les élèves vers une vraie autonomie dans la langue cible.

Le jury a été sensible aux dossiers présentant des thématiques suffisamment originales pour susciter l'adhésion des élèves et une réelle implication dans les apprentissages, tout en évitant des activités plaquées.

Cette année encore, le jury a dû déplorer la présentation, dans certains dossiers, de supports d'étude ou de thématiques de nature à heurter la sensibilité des élèves. Ces choix sont révélateurs d'un manque de discernement et de sens des responsabilités, peu compatible avec le métier de professeur.

c) La mise en œuvre

La présentation de la séquence proposée doit faire clairement état des différentes étapes de la mise en œuvre, avec des précisions concernant les consignes données aux élèves (que le candidat peut éventuellement faire apparaître en italique), les modalités de mise en activité des élèves, les étapes de la construction de la trace écrite, les stratégies d'accès au sens, la prise en compte des difficultés et erreurs des élèves, l'exploitation ultérieure des devoirs donnés le cas échéant.

Le candidat doit veiller également à la cohérence de la séquence en mettant l'accent sur les différentes étapes qui permettent d'atteindre les objectifs visés, qu'elles aient été planifiées en amont, ou ajoutées en fonction des difficultés rencontrées par les élèves. Les séquences les plus convaincantes sont celles dans lesquelles le candidat démontre sa capacité à



Concours du second degré

Rapport de jury

analyser et à prendre du recul par rapport à des situations réelles et, de ce fait, imparfaites. Le candidat doit expliciter ses choix d'activités et de mise en œuvre, en apportant au jury des indications pertinentes sur les situations de cours, et en insistant sur les compétences développées chez les élèves au cours de la séquence présentée. Le jury a apprécié la précision et la clarté des consignes données aux élèves et l'effort qu'ont fait certains candidats pour proposer des consignes qui amènent les élèves à cerner efficacement ce qui est attendu d'eux. Le jury a jugé intéressants les exemples concrets d'aides ciblées proposées par un enseignant face à l'hétérogénéité de sa classe.

Trop de dossiers procèdent cependant d'une description linéaire des séances réalisées, sans véritable explication sur la manière dont les élèves sont mis en activité (des généralités vides de sens telles que «on a étudié» ou «les élèves ont travaillé sur» sont à proscrire).

d) L'évaluation

Il est conseillé aux candidats de ne pas négliger l'étape de l'évaluation et de la vérification des acquis ainsi que la remédiation qui en découle. Le jury a apprécié les dossiers dont l'évaluation finale est en cohérence avec les activités de la séquence, et dont les tâches permettent aux élèves de mobiliser les connaissances acquises au fil des séances. Il appartient au candidat d'expliquer clairement quels sont les moments d'évaluation de sa séquence et quels critères il a retenus. Certains dossiers aboutis proposent des barèmes avec critères qui prennent en compte les divers processus d'apprentissage et envisagent le traitement de l'erreur (avec illustrations en annexe).

e) La prise de recul

Les dossiers qui reflètent la capacité du candidat à prendre de la distance par rapport à sa pratique en classe ont été particulièrement appréciés par le jury. Ils supposent une analyse réaliste et constructive de la séquence présentée et de sa mise en œuvre. Il ne s'agit en aucun cas pour le candidat de procéder à un exercice d'auto-flagellation ni d'occulter les difficultés en faisant systématiquement son propre éloge, pas plus qu'il ne doit faire porter aux élèves la responsabilité des échecs constatés. Le jury n'attend pas du candidat qu'il présente une séquence «type» ou idéale, mais plutôt qu'il démontre sa capacité à s'interroger et à réagir de façon pertinente face aux obstacles éventuels. Il est toujours intéressant de voir apparaître une démarche de questionnement, avec ou sans réponse, signe d'une envie de faire évoluer sa pratique.

1.6. Les annexes

Les annexes sont appréciées par le jury lorsqu'elles apportent des éléments concrets qui peuvent éclairer la démarche du candidat et rendre le dossier plus convaincant. Elles sont d'autant plus utiles qu'elles sont numérotées et que leur référence est clairement indiquée dans le corps du dossier. Le nombre d'annexes étant limité, le jury invite le candidat à choisir



Concours du second degré

Rapport de jury

soigneusement les documents qu'il souhaite exposer. Il peut s'agir, par exemple, de productions d'élèves (éventuellement accompagnées de barèmes), de copies anonymisées (dont le candidat précisera si elles sont corrigées), de fiches élaborées par le candidat pouvant apporter un complément intéressant au dossier. Le jury a déploré un trop grand nombre de documents de qualité médiocre, voire illisibles.

1.7. L'adaptation du projet au second degré

Tout candidat n'exerçant pas dans le second degré doit s'attacher à proposer des pistes possibles pour adapter son projet, afin qu'il réponde aux besoins des élèves de collège ou de lycée, et aux attendus de l'enseignement secondaire. Ce travail de transposition éclaire le jury sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction d'enseignant du second degré. Le jury encourage vivement les candidats n'ayant pas d'expérience dans le second degré à pratiquer des observations in situ. Les candidats présentant des séquences observées qu'ils n'ont pas directement réalisées, doivent montrer leur propre capacité d'analyse didactique et leur prise de recul par rapport à la situation présentée.

Conclusion

Comme chaque année, de nombreux candidats ont su proposer des dossiers personnalisés et ambitieux témoignant de leur capacité d'analyse et de recul par rapport à une situation réaliste d'enseignement au service de leurs élèves. Les dossiers qui ont le plus retenu l'attention du jury sont ceux qui proposent une démarche cohérente, articulée autour de supports pertinents et authentiques, axée sur une dimension culturelle ancrée dans le monde anglophone.

En dépit de certaines maladresses observées, de nombreux dossiers reflètent une vraie compréhension des enjeux de l'enseignement tenant compte de l'hétérogénéité des classes et des attentes du jury du concours. Le jury invite les candidats à procéder à une lecture minutieuse du présent rapport et à en suivre attentivement les préconisations.

Rapporteurs : Denise Mercer et Frédéric Xabada avec les contributions du jury.



Concours du second degré

Rapport de jury

2. Admission : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

Le rapport ne se veut en aucun cas dogmatique mais vise à donner aux futurs candidats des pistes qui guideront leur réflexion lors de la préparation au concours et permettront aux candidats qui n'ont pas été admis de mieux comprendre les raisons de leur échec. S'il n'y a pas de prestation type attendue, le jury valorise les candidats qui répondent aux attentes du concours en matière de présentation et d'analyse du document, de mise en œuvre de la séquence présentée, de prise en compte des élèves et de leurs productions, et qui adoptent une posture professionnelle appropriée. La lecture des rapports des années précédentes est recommandée.

2.1. Modalités de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

B. — Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.



Concours du second degré

Rapport de jury

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

2.2. Présentation et analyse du document

On ne peut entreprendre la construction d'un projet pédagogique autour d'un document sans en avoir fait au préalable une analyse qui en fasse apparaître les spécificités et les enjeux pédagogiques.

Il ne s'agit pas lors de cette phase de présentation et d'analyse de restituer le document *in extenso* ou d'en paraphraser le contenu, mais d'en dégager le potentiel didactique et culturel. Le candidat doit identifier la source et déterminer le message et le public ciblé, les intentions, la portée symbolique et la démarche de l'auteur du document.

De même, la structure du support correspond à une logique qu'il convient de mettre en lumière. Ces éclaircissements guident le candidat dans un choix d'objectifs et d'activités qui s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

A titre d'exemple, dans un document proposé portant sur un conte aborigène, les candidats ont pu s'appuyer sur leur connaissance du schéma narratif classique du conte (scène d'exposition – élément perturbateur – péripéties – résolution et morale) pour analyser le document et aider les élèves dans leur compréhension du texte tout en leur proposant un travail d'écriture construit.

De la même manière, une analyse fine doit permettre au candidat de repérer les points de vue exprimés, le ton, l'ironie ou la part d'implicite dans le document, éléments trop souvent non-identifiés ou à peine évoqués pour être ensuite évacués lors de la mise en œuvre, sous prétexte d'une trop grande complexité pour les élèves. Le jury précise aux candidats qu'ils ne doivent pas hésiter à faire preuve d'ambition pour les élèves, à stimuler leur curiosité et à éveiller leur sens critique.

A titre d'exemple, dans un extrait de blog annonçant le mariage entre l'actrice Meghan Markle et le prince Harry et présentant ce dernier comme un simple soldat au chômage, ne pas mentionner la dérision et ne pas l'utiliser dans l'étude du document avec les élèves aurait privé le support de tout intérêt pour la classe (notamment pour l'amusement qu'il pouvait susciter comme pour l'opportunité d'une étude sur les points de vue et la manipulation).

Dans un autre support proposé (un document filmique sur le Pop Art réalisé pour un jeune public par la Tate Modern), l'usage de la typographie, des couleurs, du rythme étaient autant



Concours du second degré

Rapport de jury

d'éléments qu'il fallait relever lors de l'analyse du document, dans la mesure où ils constituaient des outils de nature à faciliter la compréhension des élèves et présentaient un intérêt didactique.

Le candidat doit prendre en compte le verbal comme le non-verbal. Images, voix, intonation, musique, rythme, etc., sont des éléments précieux à analyser pour aider les élèves à accéder au sens du document d'une part, et développer leur esprit critique dans le cadre de l'objectif citoyen et de l'éducation aux médias et à l'image d'autre part.

La diversité des sujets proposés cette année encore permet également de rappeler qu'il n'existe pas de support type correspondant à une présumée « séquence type ». Ainsi il paraît peu judicieux de vouloir à tout prix reprendre à l'identique la mise en œuvre présentée dans le dossier RAEP (sous prétexte que celui-ci a permis au candidat d'être déclaré admissible).

Les documents proposés aux candidats sont variés (conte – reportage TV – poème – extrait de roman – article de presse – campagne de sensibilisation, etc.). Ils ont été sélectionnés pour leur richesse, leur potentiel didactique et leur ancrage culturel dans le monde anglophone. Le jury attend du candidat une analyse personnelle sans laquelle il est difficile de construire un projet cohérent et pertinent. L'analyse de type universitaire ne saurait suffire. Il convient en effet d'exploiter cette analyse au profit de la classe choisie et de construire un projet dont l'enseignement de l'anglais reste l'objectif principal. Le jury a parfois regretté que certains candidats, qui avaient pourtant fait montre de capacités d'analyse certaines, aient au final proposé un projet dans lequel le support ne devenait plus qu'un prétexte pour aborder un thème ou un fait de langue, sans s'attacher à la spécificité pourtant bien identifiée.

De nombreux candidats, visiblement préparés, annoncent un plan de « séquence », avec objectifs et proposition d'une « tâche finale » sans parvenir à proposer, dans la mise en œuvre, des tâches cohérentes avec les activités langagières visées et permettant d'atteindre les objectifs annoncés.

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Le jury a pu le vérifier auprès de candidats dont l'analyse fine du support a permis une présentation fluide et organisée, à la fois du document, mais aussi de la progression autour d'objectifs clairement identifiables.

2.3. Choix de la classe

Le candidat doit se garder d'éventuels automatismes lors du choix du niveau de classe. Un texte littéraire ne se destine pas uniquement à une classe de série L et un texte contenant des occurrences de prétérit à une classe de cinquième. Il faut faire preuve de réalisme et ne pas partir du principe que les élèves auront « déjà vu » tel point de langue ou de civilisation. Un même document peut ainsi correspondre à des niveaux différents selon les objectifs fixés. Les candidats garderont à l'esprit qu'ils doivent démontrer leurs capacités à enseigner



Concours du second degré

Rapport de jury

des choses nouvelles aux élèves et qu'il vaut mieux éviter de présenter une séquence limitée au « rebrassage » des acquis. La question est bien de savoir ce que l'enseignant souhaite que ses élèves aient appris à l'issue de cette séquence.

Enfin, une bonne connaissance des niveaux attendus ainsi que des termes didactiques utilisés semble indispensable. Sans excès de jargon, les candidats doivent pouvoir expliciter leur démarche dans une langue claire et précise qui démontre leur maîtrise des savoirs en matière de pédagogie et évite tout malentendu. On se gardera, par exemple, de parler de « démarche actionnelle » pour évoquer des élèves qui sont en activité, ou encore de « passé simple » pour évoquer le prétérit en anglais. Une lecture attentive des programmes officiels et des documents ressources en ligne sur le site EDUSCOL est vivement recommandée.

2.4. Les objectifs

Le jury estime utile de présenter quelques maladresses fréquemment observées.

2.4.1. Les objectifs linguistiques

Qu'il s'agisse de la compréhension d'un document ou de la production, les objectifs linguistiques (grammaire, lexicale, phonologie) doivent être déterminés en fonction d'attendus. L'occurrence d'une forme grammaticale dans le support ne justifie pas que le candidat y consacre une leçon de façon exhaustive. A titre d'exemple on peut s'interroger sur l'introduction d'un travail sur la forme « have + en » et le « bilan dans le présent d'une action passée » justifié par la seule présence de l'expression « *I haven't got my homework finished yet* » dans un poème proposé aux candidats.

Sur le plan lexical, les objectifs se bornent trop souvent à un rebrassage de mots connus, auxquels viennent s'ajouter quelques mots nouveaux présents dans le document mais qui ne s'avèrent pas toujours essentiels pour l'élève ni pour l'exploitation du document et des activités d'expression proposées. Quant au document, l'élucidation passe encore trop souvent par la traduction en français.

La phonologie demeure un point faible dans l'élaboration des projets. Si la majorité des candidats semblent conscients de l'importance de l'entraînement des élèves pour ce qui est de la prononciation de certains sons en anglais, peu de candidats semblent à l'aise avec l'accentuation et l'intonation, et force est de constater que l'objectif phonologique se résume souvent à travailler sur la prononciation du « ED » du prétérit, ou du « s » final.

2.4.2. L'objectif culturel

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la composante culturelle et l'ancrage dans le monde anglophone qui est l'un des points de départ de l'élaboration de tout projet pédagogique, y compris lorsque celui-ci concerne « la vie quotidienne ». La langue vivante étant le reflet d'une culture, les candidats ne peuvent prétendre à l'enseignement de l'anglais



Concours du second degré

Rapport de jury

sans disposer de connaissances et d'une bonne compréhension de ce qui a trait à l'aire linguistique anglophone.

2.5. La « tâche finale »

Si la présence d'une tâche dite « finale » ne constitue en aucun cas un passage obligé, de nombreux candidats choisissent d'en proposer une. Le jury attend alors du candidat qu'il propose une mise en œuvre cohérente à partir d'outils et d'activités qui permettront la réalisation de cette tâche. A titre d'exemple, dans le cas où un élève doit « convaincre à l'oral », on ne peut réduire l'entraînement phonologique à la prononciation du « s » final. Ou encore, si l'objectif annoncé est de faire rédiger deux strophes d'un poème, il ne peut y avoir un simple exercice lacunaire comme seul entraînement à l'expression écrite. Dans les présentations les plus abouties les candidats ont privilégié des tâches réalistes, créatives, motivantes constituant l'aboutissement des activités mises en œuvre tout au long de la séquence.

2.6. Mise en œuvre

L'exposé de la mise en œuvre doit être le reflet d'une réflexion structurée, basée sur l'analyse du document et des objectifs qui en ont découlé. Le jury attend des candidats qu'ils proposent des activités cohérentes et progressives et qu'ils soient en mesure d'explicitier clairement leur démarche pédagogique.

Lorsque le projet enchaîne plusieurs activités sans réel fil conducteur, le candidat parvient difficilement à montrer comment les compétences langagières des élèves sont développées, ou comment sont mises en place les stratégies (que l'élève pourra acquérir et transférer). La compréhension du document se borne parfois au repérage lexical sans que les activités proposées ne permettent l'accès au sens, et le cas échéant, à l'implicite. Certains candidats négligent le fait qu'il ne s'agit pas de vérifier que les élèves ont compris un document à la première écoute ou lecture mais bien de donner à ces derniers les outils leur permettant de comprendre, et de leur permettre d'acquérir les stratégies qui les rendront autonomes.

Les candidats s'appuient légitimement sur leur expérience professionnelle. Certains candidats tendent à décrire et reproduire leurs pratiques pédagogiques habituelles alors qu'il est attendu une exploitation pédagogique du document fourni (une nouvelle fois, à partir de l'analyse du document, des éléments facilitateurs et obstacles repérés, et des autres caractéristiques du document susceptibles de guider la réflexion du candidat). C'est bien la spécificité du document qui doit motiver les choix du candidat. A titre d'exemple, proposer un *brainstorming* n'est pertinent que si la thématique s'y prête et que les connaissances mobilisées seront utilisées par la suite.

On peut ainsi déplorer que certains candidats ne consacrent qu'une séance à l'exploitation du support, l'« évacuant » ensuite au profit d'autres documents, souvent fictifs. Ces documents « ajoutés » tendent à éloigner le candidat de l'exploitation du support proposé et



Concours du second degré

Rapport de jury

ne peuvent pallier l'insuffisance de l'analyse ou de l'exploitation du support. Par ailleurs, si une mise en œuvre élaborée à partir d'un support, qu'il soit papier ou filmique, implique de faire des choix, on peut regretter qu'un document ne soit pas exploité dans son intégralité ou qu'un document filmique ne soit pas vu dans son intégralité par les élèves ou qu'il en soit proposé une exploitation trop superficielle.

Les candidats se garderont par ailleurs d'évoquer des intentions vagues. A titre d'exemples, « on va rappeler l'histoire des États-Unis » ou « je fais une petite évaluation formative » qui n'éclairent pas sur les stratégies et le processus d'apprentissage.

Le jury a constaté également que de nombreux candidats ne disent pas de façon suffisamment explicite ce qu'ils veulent que les élèves comprennent et retiennent du document. Les présentations valorisées par le jury ont su proposer une démarche claire et cohérente illustrée par des exemples concrets, et tenant compte des spécificités du document, que les candidats ont su exploiter à des fins pédagogiques de manière structurée et progressive, tout en prenant en compte la diversité des élèves.

2.7. Productions des élèves et évaluation

Le jury ne peut se contenter de l'énoncé d'intentions (par exemple, « les élèves feront un résumé »). Le candidat doit proposer des exemples précis de productions d'élèves, à toutes les étapes de la mise en œuvre. Il peut s'agir par exemple de mots isolés dans une carte heuristique, d'ébauches de phrases, ou d'énoncés complexes, etc.

Ces exemples démontrent la capacité du candidat à rendre compte de la réalité du terrain, mais aussi à prendre en considération la diversité d'un groupe d'élèves, dont les acquis et besoins guident le travail de l'enseignant. Pour certains candidats la tentation est grande d'imaginer une classe idéale constituée d'élèves qui « ont déjà vu ça l'année précédente ». Les exemples de productions d'élèves mettent également en lumière la démarche de l'enseignant lorsqu'il cherche à aider les élèves à enrichir et complexifier leur expression, ce qui constitue une de ses missions essentielles. Les consignes données aux élèves se veulent claires et compréhensibles, ils doivent disposer des outils nécessaires.

La mise en œuvre s'inscrit dans une démarche « actionnelle » dont le principe est d'apprendre et utiliser la langue dans le but d'en faire quelque chose (en donnant du sens aux apprentissages). Le candidat peut proposer une ou plusieurs tâches qui permettent à l'élève de mobiliser ce qu'il a appris et de produire un discours en langue anglaise. La ou les tâches proposées doivent être en lien avec le document travaillé. Le jury a pu observer des propositions de tâches parfois « déconnectées » du support proposé, comme par exemple « raconter ses vacances » dans l'étude d'un document dont le thème était un monument londonien, ou des tâches qui n'ont pas été suffisamment « entraînées » et pour lesquelles les élèves n'ont pas les outils, linguistiques ou méthodologiques, nécessaires. Proposer une tâche de production orale sans avoir intégré de composante phonologique à sa séquence, ou demander aux élèves de rédiger un conte sans avoir travaillé les compétences



Concours du second degré

Rapport de jury

d'expression écrite en amont, sont autant de travers observés chez bon nombre de candidats.

Quelles que soient les tâches demandées aux élèves, les candidats ont toujours intérêt à se demander si les élèves seront en mesure de les accomplir (ont-ils les outils nécessaires ? le guidage est-il suffisant ? les consignes sont-elles claires ?) et à donner des exemples de productions attendues. Il convient également de garder en mémoire que les élèves doivent développer leurs compétences de production au même titre que celles de réception.

Il semble également utile de rappeler l'importance de l'évaluation. Sans aller jusqu'au détail exhaustif des contenus, le candidat doit pouvoir proposer des pistes concrètes pour l'évaluation en évitant les propos vagues (ex : « là, je ferai une évaluation formative ») et en réfléchissant à la place de l'évaluation dans le parcours d'apprentissage, à son rôle et aux critères de réussite. Le but de l'évaluation est bien de vérifier que les stratégies mises en place pour atteindre les objectifs ont été efficaces, et que les savoirs et savoir-faire travaillés ont été acquis. Quelques candidats présentent des activités de remédiation.

2.8. L'entretien

L'entretien avec le jury est forcément intimidant ; pour autant, cette partie de l'épreuve n'a pas à être redoutée par les candidats. Les questions posées par les membres du jury sont autant de pistes pour permettre au candidat de revenir sur ses propos et d'explicitier sa démarche. Il s'agit d'un moment d'échange et de réflexion où le candidat peut démontrer sa capacité à prendre du recul par rapport à ce qui vient d'être dit. Les questions posées ne sont en aucun cas des pièges tendus par les examinateurs. Elles offrent la possibilité au candidat de rectifier une erreur, souvent fâcheuse, parfois commise sous l'effet du stress (par exemple, une confusion entre Nelson Mandela et Martin Luther King). Au cours de l'entretien, il arrive fréquemment qu'un candidat prenne conscience d'une incohérence dans sa présentation ou d'un oubli important. Il peut combler une lacune, proposer une autre activité, d'autres critères d'évaluation, etc. Il n'est pas utile de se confondre en excuses, voire de s'auto-flageller.

Les questions du jury peuvent porter sur tout aspect mentionné dans la première partie de l'épreuve, que ce soit l'analyse du support, la conception du projet pédagogique, les objectifs, la mise en œuvre, etc. Il arrive que le jury demande au candidat des exemples précis de productions d'élèves attendues, au moment de la rédaction d'une trace écrite, de l'émission d'hypothèses, par exemple. Le candidat peut être interrogé sur la faisabilité d'une tâche donnée, ou être invité à préciser un objectif considéré comme flou ou trop général (« on travaillera la notion de justice »). Il s'agit parfois de vérifier si une notion ou une expression employée par le candidat est bien maîtrisée (« perspective actionnelle », « différenciation », « ironie », « gothique », etc.).

L'entretien requiert une capacité d'écoute de la part du candidat ainsi qu'une ouverture d'esprit. Les candidats les plus performants savent être sensibles aux observations du jury et



Concours du second degré

Rapport de jury

réactifs à leurs remarques, sans donner l'impression de se sentir déstabilisés, voire agressés. Ainsi, le jury a pu apprécier le professionnalisme et le savoir-être de candidats attentifs, souriants et désireux de s'engager dans un échange constructif.

A l'inverse, les candidats doivent éviter toute forme de « victimisation » (quant à la gestion du temps de préparation, à l'absence de formation, à la nature du support d'étude, etc.) et toute attitude condescendante envers le jury, en affectant par exemple de camper sur des positions sans nuance, ce qui malheureusement a pu être observé.

L'aptitude à communiquer revêt une importance particulière : le candidat doit veiller à adapter le volume de sa voix et son débit, tout en proposant un registre de langue approprié, notamment pour un concours d'enseignement. Une langue familière, des remarques biographiques sont à éviter, de même que les éventuels travers de langage (« une petite fiche », un « petit contrôle »). La maîtrise de la langue française étant une condition sine qua non pour la réussite au concours, il est indispensable de veiller à la bonne correction de l'expression.

Conclusion

La réussite de l'épreuve nécessite un entraînement régulier et rigoureux. Le jury a souvent constaté que la mauvaise gestion du temps de préparation empêche certains candidats de présenter un projet abouti. Les candidats qui n'exploitent pas pleinement le temps réglementaire dont ils disposent pour l'exposé, se pénalisent parfois car ils ne se saisissent pas de la possibilité d'exposer de façon claire et structurée leur proposition de mise en œuvre.

Les candidats qui ont satisfait aux exigences de cette partie de l'épreuve ont su montrer leur capacité à gérer efficacement leur temps de préparation et à percevoir les spécificités et le potentiel didactique du support. Ils ont su proposer une exploitation structurée, claire, cohérente et réaliste, dans une langue adaptée, et avec une aisance qui a permis au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Certains ont su se démarquer par leur bon sens, leur créativité et leur capacité à prendre du recul. Le jury a particulièrement apprécié les présentations des candidats qui ont veillé à placer l'élève au cœur de leur démarche pédagogique, et ont témoigné d'un réel enthousiasme vis-à-vis du métier d'enseignant.

Rapporteurs : Isabelle VERCAIGNE et Carlos DE SOUSA, avec les contributions du jury.



Concours du second degré

Rapport de jury

3. Admission : Épreuve de compréhension et expression en langue étrangère

Le jury se félicite du bon niveau de préparation de la majorité des candidats lors de l'épreuve de compréhension et d'expression et salue quelques excellentes prestations qui confirment les conseils donnés dans les précédents rapports.

3.1. Descriptif de l'épreuve

A l'issue de l'entretien de la partie pédagogique, un document inconnu (papier, audio, etc.) est soumis au candidat qui dispose de 10 minutes pour en prendre connaissance. La phase suivante dure environ 5 minutes pendant lesquelles le candidat propose, à partir de ses notes, un compte-rendu structuré, en anglais, des informations contenues dans le document. Il est conseillé aux candidats de développer la thématique, de la problématiser, de la mettre en perspective et de discuter certains aspects du document.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes en anglais. Les premières questions du jury portent sur le document, sa compréhension et sa thématique. La suite de l'entretien prend appui sur le dossier RAEP (qui a permis au candidat d'être admissible). Les questions du jury peuvent amener le candidat à préciser ou clarifier certains points, expliciter ses choix, envisager de nouvelles pistes ou revenir sur certaines affirmations.

Cette épreuve évalue le modèle linguistique du futur professeur d'anglais, sa culture générale (sa bonne connaissance du monde anglophone), sa capacité à réagir et à argumenter, à la fois sur le document proposé et sur son dossier professionnel.

Il est rappelé que les 10 minutes consacrées à la préparation doivent permettre au candidat de dégager les idées importantes, ainsi qu'une problématique, et l'amener à une présentation synthétique et organisée. Une restitution détaillée du document est appréciée. L'exposé ne doit toutefois pas se limiter à une accumulation d'items relevés. On attend des candidats un effort d'organisation et de prise de recul et, comme on le verra avec les exemples présentés, il est tout à fait possible et même conseillé, d'intégrer des éléments



Concours du second degré

Rapport de jury

d'appréciation et d'enrichissement personnels lors de la phase de restitution, sans attendre les questions du jury.

L'entretien qui suit la restitution vise à éclaircir les points occultés ou imprécis et à ouvrir des perspectives. Les questions posées n'ont pas pour but de piéger le candidat, leur éventail peut être très large.

Les conseils qui suivent reprennent en grande partie ceux qui figurent dans les rapports des sessions précédentes, dont les recommandations restent valables. Les exemples de sujets proposés peuvent être utilisés à des fins d'entraînement individuel, considérant qu'une préparation et un entraînement régulier à l'épreuve de compréhension et d'expression sont des gages de réussite.

Cette année encore, le jury a dû déplorer une certaine méconnaissance de quelques notions clés du monde anglophone, qu'il s'agisse des institutions (le Commonwealth, le rôle du monarque britannique, etc.), les principaux partis politiques (en Grande-Bretagne comme aux États-Unis), les échéances électorales (l'élection présidentielle américaine, le référendum sur le *Brexit* en 2016, les élections générales de 2017 au Royaume-Uni, etc.), les grands média du monde anglophone (les différences entre *The Guardian* et *The Daily Mail*, etc.).

Une lecture régulière de la presse anglophone (facilement accessible sur internet) est fortement conseillée. Elle permet au candidat de se tenir au courant de l'actualité, de s'imprégner des tournures authentiques tout en enrichissant son lexique et en améliorant sa capacité à reformuler. Elle lui permet également de développer des stratégies de lecture (repérage du type de source, des informations factuelles, des points de vue exprimés, des références culturelles, etc.) et de s'entraîner à synthétiser plus efficacement le document mis à sa disposition, en organisant son propos. Une présentation claire et concise du document (source, contexte de parution) et de son thème constitue une excellente entrée en matière. Toutefois trop de candidats se limitent à une introduction trop sommaire (nature, titre, source, thème) plutôt que de déterminer le contexte et de montrer en quoi le document en illustre quelques aspects spécifiques.

L'exercice de compréhension orale nécessite également un entraînement régulier qui peut se faire par l'écoute des médias anglophones, afin que les candidats soient familiarisés avec une diversité d'accents et de débits ainsi qu'avec les sujets d'actualité. Les candidats peuvent s'abonner à des *podcasts* afin d'écouter quotidiennement des émissions en langue anglaise.



Concours du second degré

Rapport de jury

Il est primordial de s'entraîner à organiser et hiérarchiser les idées principales d'un document, en travaillant dans le respect des conditions de l'épreuve, afin d'éviter les simplifications hâtives et éventuels contresens. Il est regrettable de se contenter d'une simple paraphrase ou d'une restitution partielle du document. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de s'entraîner à la prise de notes et à son organisation, sans négliger l'appréhension globale du sens du document et sans se perdre dans les détails inutiles. En effet la problématisation du contenu du document permet une restitution organisée et efficace qui dépasse la simple restitution linéaire et factuelle ; en d'autres termes, elle ne se limite pas à ce qui est dit mais explicite ce dont le document parle, l'intérêt du document ne résidant pas uniquement dans le factuel mais s'inscrivant dans une réflexion plus large.

Les candidats ne peuvent faire l'économie d'une pratique régulière de la langue anglaise, notamment en interaction. Outre l'importance de maîtriser cette compétence devant leurs élèves, ils seront ainsi mieux à même de comprendre les questions du jury et d'y répondre le jour du concours, quel que soit leur état de stress. Les candidats qui réussissent l'épreuve démontrent leur aisance à l'oral, produisant une langue authentique et bien maîtrisée. Le jury a néanmoins regretté que quelques candidats se limitent à des réponses laconiques, qui leur permettent difficilement de démontrer leurs compétences linguistiques et leur capacité de réflexion.

En revanche, le jury a apprécié de bonnes prestations rendues possibles par des connaissances solides au service d'une bonne compréhension du contenu des documents, ainsi que par un réel effort de reformulation et d'organisation. Le jury a pu notamment apprécier la capacité de certains candidats à nuancer leur propos lors de l'analyse du document et à mettre à profit le temps imparti pour démontrer leur connaissance du monde anglophone.

La prestation est d'autant plus appréciée que le candidat se montre dynamique et clair, et fait preuve de réactivité et d'écoute lors de l'échange. Cette année encore, le jury a dû déplorer le fait que certains candidats ne saisissent pas l'enjeu communicationnel de l'épreuve. Ils doivent parvenir à montrer l'intérêt du sujet qui leur est proposé et qui a été sélectionné pour son ancrage culturel.

A toutes fins utiles, le jury propose quelques exemples de sites de journaux, magazines et chaînes de radio et télévision pour l'entraînement à la compréhension.



Concours du second degré

Rapport de jury

Presse : *The Guardian, The Times, The Economist, The Independent, The New York Times, The Los Angeles Times, Time Magazine, Newsweek, etc.*

Radio et télévision : *BBC (Radio 4), BBC global news podcast, Sky News, CBS News, CNN, NPR, ABC, VOA, etc.*

Enfin, le jury rappelle l'utilité pour les candidats d'avoir une bonne connaissance et une bonne maîtrise de leur dossier, afin de réagir de manière efficace et adéquate aux questions pendant la dernière partie de l'épreuve. A cette fin, une relecture minutieuse du dossier est vivement conseillée avant le jour de l'épreuve.

3.2. Un exemple de compréhension audio

Tribute to South African Author Nadine Gordimer

<https://www.youtube.com/watch?v=BBUMcPjQHAg&t=13s>

Le document proposé est la bande-son d'un reportage de *CCTV News Johannesburg* diffusé suite au décès de Nadine Gordimer en 2014. Ce reportage mené par la journaliste Sumitra Nydoo met en lumière la carrière et le rôle décisif que l'écrivaine a joué dans la lutte contre l'apartheid à travers ses écrits et ses prises de position. Le document s'articule autour de deux témoignages directs rendant hommage à Gordimer, témoignages illustrés par les précisions biographiques fournies par la journaliste : obtention du Prix Nobel de Littérature en 1991, publication de 15 romans et 200 nouvelles, une œuvre traduite dans plus de 30 langues différentes et vendue dans le monde entier.

La journaliste introduit le sujet en soulignant dès l'abord le statut national et international de Gordimer en tant qu'opposante majeure au régime de l'apartheid. Le premier intervenant, dont l'identité n'est pas donnée mais qui peut être clairement identifié comme sud-africain, souligne l'engagement non équivoque et courageux de l'auteure et sa capacité à dénoncer le système gouvernemental d'une manière accessible à tous. Une libraire ayant rencontré l'auteure dix ans auparavant confirme cette capacité à faire partager son expérience vécue de l'intérieur grâce à son écriture et à un courage qui lui était propre. Le document présente le passage de Nadine Gordimer du statut de figure majeure du militantisme sud-africain à celui d'icône dans la lutte contre l'apartheid. Il rappelle ainsi ses prises de positions



Concours du second degré

Rapport de jury

tranchées contre les atrocités commises par les autorités, son témoignage lors du procès Delmas en 1988 au cours duquel des militants anti-apartheid étaient accusés de trahison, son engagement et sa proximité avec Nelson Mandela et Oliver Tambo, son influence depuis les années 70, nourrie par ses écrits et ses actions auprès des militants et des leaders politiques sud-africains, mais aussi auprès des lecteurs du monde entier.

Les attentes du jury

Ce document est un bon exemple de l'importance des connaissances du monde anglophone au sens large. Comme pour tous les documents de compréhension, le jury attendait des candidats qu'ils problématissent leur restitution, en étayant leur présentation à l'aide de connaissances précises (l'apartheid, l'Afrique du Sud avant et après Nelson Mandela, l'ANC, etc.), sans entrer nécessairement dans les détails. Il est évident que connaître Nadine Gordimer était un atout (sa vie, son œuvre, son héritage, etc.), mais plusieurs candidats ne la connaissant pas ont pu de façon très satisfaisante faire un parallèle avec d'autres auteurs « militants » et inscrire cette lutte dans une dimension plus universelle, tout en faisant preuve de connaissances culturelles variées. Certains ont ainsi élargi le sujet en faisant une comparaison avec d'autres contextes historiques ou géographiques, dans le souci constant d'éclairer et d'enrichir de façon pertinente leur compte-rendu du document.

Plusieurs approches/axes possibles.

Certains candidats ont organisé leur restitution à partir du titre proposé par la journaliste (*'Tribute from across the world'*) afin d'orienter directement leurs propos sur l'aspect iconique de Nadine Gordimer, d'autres ont préféré partir du contexte historique et politique. Les meilleures propositions étaient organisées autour des axes suivants (dont l'ordre est donné à titre indicatif) :

- un contexte politique tendu et répressif
- une écrivaine : son œuvre, son engagement, son influence
- d'une reconnaissance nationale à une reconnaissance mondiale.

L'important était en fin de compte de proposer un compte-rendu qui établissait clairement la thématique liée à la littérature et à la politique, au rôle sociétal de l'artiste tel qu'il est évoqué dans l'extrait. Autrement dit, s'interroger sur le rôle de la littérature et de l'écrivain dans l'interprétation historique et/ou politique.



Concours du second degré

Rapport de jury

3.3. Un exemple de compréhension papier

Growth in unpaid full-time internships raises fear for social mobility

<https://www.theguardian.com/money/2017/apr/21/growth-in-unpaid-full-time-internships-raises-fears-for-social-mobility>

Le document est un article paru sur le site du journal britannique *The Guardian*. Il s'agit d'un article d'opinion daté du 21 avril 2017. Les journalistes évoquent la multiplication de stages non-rémunérés proposés aux étudiants. A travers ce phénomène, ils dénoncent explicitement certaines pratiques d'exploitation de jeunes stagiaires par de grandes entreprises.

Dans un premier temps, les journalistes présentent des exemples de stages proposés par plusieurs entreprises américaines et britanniques. Les auteurs décrivent la façon dont des étudiants sont appâtés par des grands groupes proposant des stages qui seraient susceptibles de les aider à démarrer leur carrière tout en rappelant que seuls les plus favorisés peuvent s'offrir ces stages sans rémunération. Ils abordent ensuite la question de l'éthique de cette pratique dans la mesure où elle compromet l'égalité des chances et la mobilité sociale, et appuient enfin leur argumentation sur un rappel des règles en vigueur dans la rémunération des stages, selon que le stagiaire est étudiant ou « considéré comme employé ».

Le point de vue des journalistes est mis en avant dès les premières lignes par un ton très ironique. Les stages, qualifiés d'« opportunités extraordinaires » (*'fantastic opportunities'*), sont très vite démasqués pour ce qu'ils sont : un moyen pour les entreprises de trouver de la main d'œuvre gratuite. De la même manière, les journalistes mettent en regard les résultats très largement excédentaires des entreprises en question aux stages non rémunérés qu'elles proposent. Ils affirment ainsi leur position en défaveur de ces stages qu'ils présentent comme de l'exploitation, malgré leur caractère légal.

L'article se poursuit avec des citations qui vont dans le même sens. La première reprend les mots d'un parlementaire (*Labour Party*) qui condamne cette pratique et encourage les universités à prendre leurs distances vis-à-vis des entreprises qui n'offrent pas de rémunération à leurs stagiaires. De plus, le fait que cet élu soit aussi membre d'un groupe de



Concours du second degré

Rapport de jury

travail multipartite montre que l'enjeu dépasse le clivage politique traditionnel. La seconde citation évoque la position d'un institut public de recherche qui avertit que cette tendance désavantage des jeunes issus de milieux défavorisés dans le monde professionnel.

Il était judicieux de noter qu'une telle prise de position contre l'injustice sociale et les inégalités socio-économiques est en accord avec la ligne éditoriale pro-travailliste qui caractérise *The Guardian*.

Les attentes du jury

La plupart des candidats ont bien compris le contenu explicite du texte, mais un nombre plus restreint a été capable de déceler le ton ironique. Une fois de plus, on ne saurait trop insister sur l'importance cruciale d'une lecture régulière de la presse anglo-saxonne, allant des journaux de qualité à une presse plus populaire, afin de se familiariser avec la diversité des styles de rédaction et des orientations politiques.

Au-delà d'une simple restitution du document, le jury attendait des candidats une ouverture sur le concept de mobilité sociale mentionné dans le titre. En effet, les journalistes souhaitent attirer l'attention sur le cercle vicieux que ces stages non-rémunérés engendrent. Ceux qui ont les moyens de se permettre ces stages bénéficient d'une expérience supplémentaire et donc de meilleures opportunités d'emploi dans le futur. En revanche, les étudiants moins aisés, qui n'ont pas accès à ces stages, ont moins de chance de trouver un emploi plus valorisant et plus reconnu socialement par la suite.

Les opinions avancées par l'article devaient permettre aux candidats d'ouvrir le débat et de faire valoir leurs connaissances en termes d'actualités et de culture générale. En partant de l'idée que les stages non-payés sont légaux mais pas pour autant acceptables, des candidats pouvaient faire des liens avec d'autres débats ou scandales liés au monde de la finance ou du marché du travail : *Paradise Papers*, multiplication des « contrats zéro heure », etc.

Enfin, le jury a également apprécié de certains candidats qu'ils soient capables de faire preuve de sens critique en illustrant d'autres points de vue que ceux avancés dans l'article et en questionnant certaines idées ou propos. Peut-on obliger des entreprises à rémunérer des stagiaires sans formation ou compétences précises ? Existe-il d'autres facteurs capables d'influencer la mobilité sociale ? Quelle est la réelle utilité de ces stages ?



Concours du second degré

Rapport de jury

En conclusion, les meilleures prestations ont été celles qui ont fait preuve d'une réelle prise de distance critique vis à vis du document proposé, tout en présentant un compte rendu structuré et hiérarchisé de celui-ci. Un tel équilibre n'est possible que grâce à un enrichissement personnel, soit spontané soit nourri par l'entretien avec le jury.

3.4. L'expression en langue anglaise

Le jury tient à rappeler que l'expression en langue anglaise fait partie des différentes compétences évaluées pendant toute la durée de l'épreuve. Ainsi, même pendant la première partie consacrée à l'exploitation pédagogique d'un support écrit ou audio-visuel, nous encourageons les candidats à être particulièrement attentifs à la correction linguistique des éventuelles consignes et productions d'élève formulées en anglais.

La deuxième partie de l'épreuve se déroule uniquement en langue anglaise. Le jury attend des candidats un anglais riche, fluide et authentique qui leur permettra de s'exprimer de manière à la fois spontanée, claire et élaborée. Toute variété d'anglais est recevable, à condition d'être cohérente.

Pour parvenir à une maîtrise de la langue anglaise, tant au niveau lexical ou syntaxique que phonologique, le jury invite les candidats à une exposition et un entraînement réguliers (idéalement par des séjours en pays anglophones). De surcroît, de multiples outils et supports authentiques sont à la disposition des candidats :

- de nombreux journaux, magazines et revues (*The Economist*, *The New York Times*, *The Huffington Post*, *The Guardian*, *The Telegraph*, etc.). Une connaissance de la presse anglophone (journaux dits « de qualité », tabloïds) est nécessaire afin d'identifier les points de vue et prises de position parfois très tranchés,
- médias en ligne ou « traditionnels » (BBC, BBC Radio 4, CNN, NPR, RTE, etc.) ou encore podcasts et émissions de télévision en anglais (*Newsnight*, *Meet the Press*, etc.),
- débats parlementaires, émissions politiques, émissions économiques, documentaires,
- films et séries en version originale,



Concours du second degré

Rapport de jury

- œuvres de référence, dont le *Cambridge English Pronouncing Dictionary* ou encore le *Longman Pronunciation Dictionary*.

Intonation / Amplitude

Les candidats sont invités à bien poser leur voix. Une intonation correcte, cohérente et naturelle est appréciée et permettra aux candidats d'aborder l'épreuve de façon sereine. Il convient d'éviter un certain nombre d'écueils récurrents :

- un débit « haché » car de trop nombreux faux démarrages ou hésitations trahissent un manque d'aisance et peuvent gêner la bonne compréhension du message,
- une intonation systématiquement ascendante,
- l'absence d'accents toniques, qui rend la diction peu authentique.

Phonologie

De nombreuses erreurs de prononciation sont dues à l'influence de la langue française. Concernant les mots transparents, deux erreurs fréquentes sont à déplorer :

- des voyelles anormalement allongées ou raccourcies,
- une prononciation « francisée » de la voyelle dans certains mots. On notera les exemples suivants : *suggest – engagement – *Prince Harry – popular – idea – photography – obesity – palace – positive – responsable – parents – rhymes – develop – racism – famous.**

Il convient de bien distinguer la différence d'accentuation et de prononciation des mots dissyllabiques qui peuvent aussi bien être nominaux que verbaux (par exemple, *a 'record* et *to re'cord*, *a 'protest* et *to pro'test*, *a 'present* et *to pre'sent*).

Certaines consonnes nécessitent une attention toute particulière. La consonne sonore dentale /ð/ a souvent été transformée en /d/ (par exemple, *dis pour *this*) ou /z/ (par



Concours du second degré

Rapport de jury

exemple, *wiz pour *with*). La consonne sourde /θ/, quant à elle, a souvent été déformée en /t/ (par exemple, *tink-tank) ou /s/ (par exemple, *everysing pour *everything*). Par ailleurs, le son /ʃ/ a souvent été prononcé au lieu du /tʃ/, ce qui a pu créer de nombreuses confusions (par exemple, *shoes pour *choose*).

De très nombreuses confusions ont été constatées concernant des voyelles, surtout entre /i:/ et /ɪ/ : *steal* ≠ *still*, *tweet* ≠ *twit*, *leave* ≠ *live*, *eat* ≠ *it*, *field* ≠ *filled*, *feel* ≠ *fill* et /i:/ et /e/ (par exemple, *event* /ɪ'vent/).

Le jury encourage les candidats à apporter une attention particulière à la prononciation des voyelles ou diphtongues suivantes :

/ʊ/ et non */u:/ (*should*, *book*)

/ʌ/ et non */aʊ/ (*country*) et non */əʊ/ (*money*, *other*)

/aʊ/ et non */əʊ/ (*about*) ou l'inverse /əʊ/ et non */aʊ/ (*own*, *lower*)

/ɒ/ et non */əʊ/ (*because*, *project*) ou l'inverse /əʊ/ et non */ɒ/ (*global*, *Nobel*, *focus*)

/e/ et non */eɪ/ (*said*, *say*, *message*)

/e/ et non */i:/ (*represent*, *event*) ou l'inverse /i:/ et non */e/ (*previously*, *economy*)

/ə/ et non */eɪ/ (*Britain*)

/ɜ:/ et non */ju:/ (*journalist*)

/ɔ:/ et non */əʊ/ (*law*, *audience*)

/eə/ et non */ɔ:/ (*compare*, *parents*)

/ʌ/ et non */aʊ/ (*Southern*)

/aɪ/ et non */ɪ/ (*striped*) ou l'inverse /ɪ/ et non */aɪ/ (*pitfalls*)

/eɪ/ et non */æ/ (*raven*, *painting*, *naming and shaming*) ou l'inverse /æ/ et non */eɪ/ (*platform*, *in comparison to*)

Concours du second degré

Rapport de jury

/æ/ et non /a:/ (*contract*)

De même, il est conseillé de prêter attention aux mots tels que *question* /'kwes.tʃən/ et aux confusions récurrentes, notamment entre *word* /wɜːd/ et *world* /wɜːld/ et *corps* /kɔː/ et *corpse* /kɔːps/. Il faudra veiller à la bonne prononciation du phonème /h/ (par exemple, *high school*, *handicapped*) et son rajout (par exemple, *ironic* prononcé /*haɪ'ɹɒnɪk/).

Accentuation

Les candidats sont invités à la vigilance sur un certain nombre d'erreurs récurrentes observées cette année.

*foc'us	'focus https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/focus
*home'work	'homework https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/homework
*ci'tizen	'citizen https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/citizen
*po'sitive	'positive https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/positive
*jour'nalist	'journalist https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/journalist
*patrio'tism	'patriotism https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/patriotism
*eco'nomy	e'conomy https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/economy
*event'ful	e'ventful https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/eventful

Concours du second degré

Rapport de jury

<i>*developed</i>	<i>de'veloped</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/developed
<i>*preventable</i>	<i>pre'ventable</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/preventable
<i>*lab'our market</i>	<i>'labour market</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/labour-market
<i>*Indi'a</i>	<i>'India</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/india
<i>*segre'gated</i>	<i>'segregated</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/segregate
<i>*el'ders</i>	<i>'elders</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/elder
<i>*differentiate</i>	<i>diffe'rentiate</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/differentiate
<i>*testi'mony</i>	<i>'testimony</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/testimony
<i>*exerci'ses</i>	<i>'exercises</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/exercise
<i>*proba'bly</i>	<i>'probably</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/probably
<i>*encoura'ge</i>	<i>en'courage</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/encouragement
<i>*teen'ager</i>	<i>'teenager</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/teenager
<i>*undocu'mented</i>	<i>un'documented</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/undocumented

Concours du second degré

Rapport de jury

* <i>necessa'ry</i>	<i>necessary</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/necessary
* <i>reduce</i>	<i>re'duce</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/reduce
* <i>particul'ar</i>	<i>par'ticular</i> https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/particular

Correction et richesse de la langue

Les candidats qui présentent le concours se trouvent devant des élèves et leur servent de modèle au niveau linguistique. Une maîtrise de toutes les composantes de la langue anglaise est donc attendue, tant en termes de correction grammaticale que de richesse lexicale.

Le jury tient à féliciter les nombreux candidats qui ont su s'exprimer de manière claire dans un anglais riche et précis. D'autres candidats ont cependant montré des difficultés à s'exprimer à l'oral. Le jury attire l'attention sur les écueils qu'il convient d'éviter ainsi que sur quelques erreurs grammaticales et lexicales récurrentes.

Grammaire

- Le jury a pu constater de nombreuses imprécisions concernant les temps et les aspects des verbes. Il rappelle aux candidats l'importance d'une bonne maîtrise de ces éléments. Il est impératif de connaître les contextes d'emploi des différents temps : la différence entre le prétérit et le *present perfect* (**I have done this lesson last year*) mais également les différentes formes du présent, présent simple et présent (be)+ ING (**It's also showing* au lieu de *It also shows*).
- Il faut également veiller aux formes irrégulières du pluriel qui ont souvent posé problème aux candidats (par exemple, **persons*, **informations*, **medias*). Ces exemples apparaissent fréquemment lors de l'épreuve de compréhension et

Concours du second degré

Rapport de jury

expression, dans laquelle les supports émanent des médias et/ou de la presse anglophone. Un entraînement régulier à l'expression orale à partir de ce type de document devrait permettre d'éviter ces erreurs malencontreuses.

- Les candidats doivent être vigilants quant à la détermination. Le jury a constaté de nombreuses inexactitudes telles que **the Brexit*, **the Ulster*, **United Kingdom*.
- Les quantifieurs sont parfois mal maîtrisés par les candidats. Le jury a pu constater de nombreuses confusions entre *much* et *many* (par exemple, **much people*, **many information*).
- L'attention des candidats doit également se porter sur l'ordre des mots pour éviter les erreurs syntaxiques (par exemple, **I don't know what is the context*).
- Il convient également d'utiliser les pronoms relatifs à bon escient (**Trump that was*).
- Il est enfin regrettable de constater l'oubli régulier du « s » à la troisième personne du singulier du présent.

Lexique

- Le professeur d'anglais doit être en mesure d'aider les élèves à enrichir leur vocabulaire. Le jury attend donc de la part des candidats un vocabulaire étendu et varié. Une bonne préparation et une pratique régulière de la langue anglaise permettra aux candidats d'étoffer leur lexique afin d'éviter des prestations peu ambitieuses, avec par exemple la répétition d'adjectifs « simples » (*big, bad, good, etc.*).
- Un écueil souvent rencontré est le recours aux calques lexicaux. Certains candidats ont ainsi recours à des solutions peu authentiques (par exemple, **It is an important problem* ; **in a first time*), le manque d'aisance dans la langue anglaise étant souvent renforcé par le stress des épreuves.
- Les candidats doivent être vigilants quant aux « faux-amis » qui donnent lieu à des non-sens, voire à des barbarismes (*this is a *sensible issue* ; *I will make a *résumé* ; *the man *pretends that*). Ils doivent être capables de trouver des formulations authentiques plutôt que de se livrer à des tentatives risquées et pénalisantes.



Concours du second degré

Rapport de jury

- Il est important d'utiliser correctement les prépositions. Même lorsque l'erreur ne nuit pas à la compréhension, elle témoigne néanmoins d'une pauvreté lexicale (par ex., **the document is an extract of ; *the author identifies to*).
- Le candidat doit également se familiariser avec le vocabulaire anglais des institutions politiques, diplomatiques et financières, notamment les noms propres (*the UN ; Downing Street ; the EU, etc.*), afin d'éviter les confusions et malentendus.
- Concernant la dernière partie de l'épreuve, l'entretien portant sur le dossier RAEP, qui se déroule en anglais, si le jury n'attend pas une maîtrise d'un « jargon » pédagogique, les candidats doivent être à même de répondre aux questions du jury de manière aisée et maîtriser quelques termes pédagogiques et didactiques (*task, lesson plan, action-based approach, etc.*).

En conclusion, le jury a pu apprécier de nombreuses prestations de très bonne qualité, avec des candidats s'exprimant dans un anglais riche et précis, répondant aux questions de manière spontanée, avec aisance et fluidité. Le jury rappelle l'importance pour tous les candidats d'une exposition régulière à la langue anglaise, seule façon d'étoffer les compétences langagières et de pouvoir transmettre, à terme, savoirs et savoir-faire aux élèves.

Rapporteurs : Emma CHATONNET-NEWTON et John Aidan BRENNAN avec les contributions du jury